

# COMMUNE DE BAZOCHES

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 04 octobre 2024

Convocation : 26 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le **quatre octobre à dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal de la commune de BAZOCHES, dûment convoqués se sont réunis, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie PAUTRAT, Maire.

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs Jean-Marie PAUTRAT, Robert SAUTEREL, Serge AUBRY, Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER, Bertrand DELAVAUT, Stéphane SAUTEREL.

**Excusée** : Brigitte PINEL (pouvoir à Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER)

**Absente** : Valérie GOUSSOT,

**Secrétaire de séance** : Florence CHAPUIS

Le compte rendu de la séance précédente est adopté.

- 1) **APPROBATION DU RPQS (Rapport sur le prix et la qualité des services de l'eau)**  
M. le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement. Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :  
**ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- 2) **DECISION MODIFICATIVE N°3 – Budget de la commune**  
Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de d'effectuer une décision modificative au budget. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, Accepte les termes de la Décision Modificative n° 3 sur le budget de la commune
- 3) **VIREMENT D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNE**  
M. le Maire expose au conseil municipal que le solde de l'état de consommation de droit de tirage voirie 2024 fait apparaître un solde positif de 18 547.09 €. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander le versement de 16 000 € qui seront affectés au programme : Travaux de restauration de l'église Saint Hilaire de Bazoches.
- 4) **VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE**  
La commune possède du bois de chauffage. Le conseil municipal décide de le vendre aux habitants de Bazoches. Après en avoir délibéré, il fixe le prix, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à
  - 48 € le stère non livré
  - 58 € le stère livré
- 5) **ENCAISSEMENT DE CHEQUE**  
Monsieur le Maire présente le chèque n°5351244 émis par la société SARL Bernard SECULA d'un montant de 54.45 € correspondant à la vente de ferraille. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'encaissement de ce chèque sur le budget principal de la commune.
- 6) **DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'EBE**  
L'Entreprise à But d'Emploi des Portes du Morvan demande aux communes adhérente de droit de désigner un représentant à l'assemblée générale. Robert Sauterel, représentant la commune au Conseil d'Administration depuis la création de l'EBE se porte naturellement candidat. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la nomination de Robert SAUTEREL.

## QUESTIONS DIVERSES

- **Modification du PLU :**

Courant juin dernier l'entreprise « MC BATI » a sollicité la commune pour acquérir une partie de la parcelle ZA n°64 située entre la décharge classe 3 et la départementale pour y installer son dépôt. Parcelle située en zone UE du PLU (zone spécifique à vocation artisanale, de services, de bureaux ou d'entrepôts) seule parcelle sur la commune où le PLU permet cette installation.

Lors de sa session du 17 juillet, le conseil municipal a accepté cette demande.

Après réflexion et études montrant la difficulté et le coût des aménagements nécessaires dû au dénivelé important de cette parcelle, l'entreprise n'a pas souhaité donner suite.

Nous lui avons suggéré de contacter Madame CAPELLI pour éventuellement lui proposer l'acquisition des anciens bâtiments et terrain de l'entreprise. Elle a finalement porté son choix sur le terrain jouxtant l'entreprise JEANNIN et le Relais VAUBAN. La difficulté de ce choix est que sa situation en zone AU du PLU (zone à caractère d'habitation destinée à être urbanisée à court ou moyen terme) impose une modification du PLU pour déclasser la parcelle de la zone AU pour l'intégrer à la zone UE.

Une telle modification nécessite, sans aucune certitude de succès, la mise en place d'une procédure d'une durée d'un an et demi et d'un coût pour la commune d'environ 45 000€ (honoraires du bureau d'études, étude environnementale, annonces officielles, enquête publique, travaux de raccordement aux réseaux) sans aucune aide ou subvention. Ce coût ne pourrait être financé que par le biais de l'emprunt. Actuellement la commune fait face au financement difficile de la rénovation de l'église dont le montant est actuellement de 430 000 € HT dont environ 25% sont à la charge de la Commune auquel va s'ajouter une plus-value significative due au très mauvais état des pierres de taille constaté après décapage des enduits.

La Commune a fait part à l'entreprise des difficultés qu'elle aurait à assumer cet endettement supplémentaire. Nous sommes à ce jour sans nouvelles de l'entreprise.

- **Travaux de l'église :** retard de plus d'un mois sur le programme des travaux dû à des difficultés sur la mise en place des échafaudages et des disponibilités des entreprises. Une plus-value importante est à prévoir pour le remplacement des pierres de taille dont le très mauvais état a été constaté après décapage des enduits. Une bonne nouvelle tout de même, une subvention de 8 000 € nous a été accordée par la Sauvegarde de l'Art Français pour la 2<sup>ème</sup> tranche.
- **Comice Agricole :** lors de la première réunion d'organisation du comice à Lormes du 3 octobre dernier, à laquelle 5 Bazochois étaient présents, il a été décidé :
  - Le comice aura lieu le 1<sup>er</sup> week-end d'août.
  - Le thème sera « Danses et traditions à travers le monde ».
  - Robert Sauterel et Jean-Marie Pautrat seront les représentants de la commune au sein du Conseil d'Administration.
  - Un conseil d'administration est programmé le 25 octobre pour l'élection du Bureau.

Une réunion publique est prévue pour le 15 octobre afin d'informer les Bazochois, pour savoir si Bazoches fera ou pas un char à cette occasion et si oui sur quel thème et repérer tous les volontaires à participer à ce défi.

- **Panneau voie sans issue à Cueugne :** à la demande de Monsieur PICARD Jacques 8, rue Calais à Cueugne un panneau voie sans issue sera mis en place à l'entrée de la partie Est de la rue Calais
- **Ancienne Poste :** A compter du 14 octobre, Nadège FOLLET quitte le logement de l'ancienne poste ayant obtenu un logement social de plein pied plus adapté à sa situation et bénéficie d'une prise en charge médicale proche.  
Après un rafraîchissement le logement sera remis à la location.
- **Pèlerins de St. Jacques de Compostelle :** il nous a été rapportée la difficulté pour les pèlerins arrivant à Bazoches de trouver de quoi se nourrir. Une réflexion est en cours pour remédier à ce problème.